

La Religion considérée relativement aux liens politiques.

1^o. Elle donne une sanction divine aux liens politiques, dès qu'ils sont justes. Les hommes réunis en société, & formant un état, s'imposent des loix, qui sont autant de liens qui enchaînent leur liberté naturelle, en leur en donnant une politique. Il est sans doute des peines établies contre les infracteurs; mais le secret va leur assurer l'impunité, jusqu'à ce qu'ils puissent l'attendre du succès de leur entreprise : ils se promettent ce succès de la sagesse de leurs mesures & de leur prudence. Il n'en faut pas davantage pour introduire les cabales, les intrigues, & bientôt la dissolution de la société entière. De-là vient l'absurdité de la prétendue république des athées. Il n'y a point de lien qui gêne les consciences; il n'y a point de probité là où il n'y a d'autre principe que l'intérêt personnel. C'est la Religion qui en est le vrai fondement, parce qu'elle rend Dieu le témoin, le dépositaire, le garant des engagements. Chez les hommes on ne manque à la loi que quand on l'a violée au-dehors; on y manque devant Dieu par la volonté formée de la violer. La loi n'arrête que la main du coupable; la Religion veille encore sur l'esprit & le cœur. Il n'est point de sûreté contre elle; elle atteint le coupable jusque dans l'autre vie; il n'est point de secret contre la science divine; il n'est point de rempart contre la force toute-puissante. Tous ces moyens, la Religion les prête aux loix politiques quand elles ne sont pas opposées à la raison & à l'équité.

2^o. La Religion éclaire le législateur. Plus la fonction du législateur est importante, plus il est avantageux qu'il ne se méprenne pas. Il a en main le bonheur de tout l'état; & une erreur fait un peuple de malheureux. Mais combien n'est-il pas d'écueils contre lesquels sa sagesse & sa prudence sont en danger d'échouer à tout instant! L'igno-